



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2319

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin - Vénissieux

Objet : Sport - Attribution de subventions d'équipement à la Commune de Vaulx-en-Velin et à Lyon Métropole Habitat pour la création d'îlots sportifs inclusifs

Service : Délégation Développement responsable - Direction Sports

Rapporteur : Monsieur Florestan Groult

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ebery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimefeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellés, Mme N. Sibeud, M. J. Smafi, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2319**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin - Vénissieux

Objet : Sport - Attribution de subventions d'équipement à la Commune de Vaulx-en-Velin et à Lyon Métropole Habitat pour la création d'îlots sportifs inclusifs

Service : Délégation Développement responsable - Direction Sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

L'opération Travaux équipements sportifs métropolitains a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 25 janvier 2021.

I - Contexte et objectifs de la Métropole

Par délibération du Conseil n° 2023-1853 du 25 septembre 2023, la Métropole a approuvé le lancement d'un appel à projets auprès des Communes et des bailleurs sociaux du territoire pour la création ou la reconfiguration d'îlots sportifs inclusifs.

L'objectif de la Métropole, à travers cet appel à projets, est de susciter la création, sur son territoire, de nouvelles formes d'équipements sportifs de plein air, en libre accès et en lien avec l'espace public, permettant la pratique libre de différentes activités physiques et sportives dans un environnement accueillant et de qualité.

Ces nouveaux équipements appelés, îlots sportifs inclusifs, doivent être conçus comme une destination de proximité, mixte et familiale, dédiée au sport plaisir de plein air. Ils doivent être en accès libre, gratuits et ouverts à tous, ceci étant rendu possible par les pratiques, les activités et les animations qui y sont proposées.

Les projets présentés par les Communes ou les bailleurs doivent donc impérativement inclure une diversité d'activités et de sports, cibler une diversité de publics et proposer des animations en partenariat avec des clubs et/ou des acteurs locaux, sur certaines plages horaires, pour favoriser l'appropriation du lieu et le lien vers le mouvement sportif local. Ils doivent, en outre, présenter des toilettes et un point d'eau.

L'appel à projets métropolitain est ouvert jusqu'à la fin de l'année 2024 et il est doté d'un budget total de 1,7 M€ en investissement. Le financement de la Métropole est constitué d'une subvention d'investissement comprise entre 50 000 € et 300 000 € par projet, représentant 40 à 60 % maximum de l'assiette des dépenses éligibles retenues. Les dépenses éligibles au financement de la Métropole correspondent à l'ensemble des dépenses d'investissement nécessaires à la réalisation de l'îlot : frais d'études et de maîtrise d'ouvrage, terrassement, remise en état du terrain, aménagements divers, voies internes, réseaux, sécurisation, éclairage, achat et pose des équipements et mobiliers, végétalisation.

La Commune de Vaulx-en-Velin et l'OPH Lyon Métropole habitat ont déposé, chacun, un projet candidat à cet appel à projets. La Métropole, après instruction, souhaite soutenir leur réalisation par l'attribution d'une subvention d'équipement à chacun de ces deux maîtres d'ouvrage.

II - L'îlot sportif inclusif de Vaulx-en-Velin

L'ambition du projet présenté est de répondre aux attentes de la population (enfants, adolescents, parents, seniors) avec des espaces sportifs, de jeux, de détente et d'échanges.

Situé en quartier politique de la ville, le site choisi par la Commune est le plateau d'évolution sportive du collège Aimé Césaire, rue des Frères Bertrand, à Vaulx-en-Velin. Ce terrain est actuellement très peu utilisé malgré la proximité immédiate des collèges Aimé Césaire et Henri Barbusse. Le city stade est vétuste et peu fonctionnel. L'espace global ne comporte ni espace ombragé ni assises.

Le projet proposé par la Ville s'étend sur 1 300 m² avec la mise en place de nouveaux équipements. Les travaux comprennent, également, la mise en place d'assises ainsi que la plantation d'arbres et d'arbustes.

Du fait de la proximité des deux collèges, le nouvel équipement vise particulièrement les adolescents, chez lesquels on observe une chute spectaculaire de la pratique sportive.

L'offre sportive proposera diverses pratiques : football à 5 contre 5, basketball à 3 contre 3, handball, un mur d'escalade, du tennis de table, un espace de danses urbaines ainsi qu'une aire de jeux pour les 3-6 ans.

L'aménagement du site comprendra un design actif, coloré et esthétique, incitant tous les publics à la pratique sportive, la mise en place de tables et assises pour favoriser les échanges et les moments de convivialité, la gestion des eaux pluviales avec infiltration dans les espaces verts et, enfin, un éclairage led supplémentaire sur le gymnase. La présence de toilettes et point d'eau sera assurée par le gymnase adjacent, ouvert de 8h à 22h, du lundi au samedi et le dimanche en fonction des matches et des rencontres que celui-ci accueille.

Les animations sur le site s'appuieront sur les partenaires locaux suivants : Futsal Vaulx-en-Velin, Collège Henri Barbusse et Aimé Césaire, Associations quartiers nord, etc.

22 jeunes ont participé à la définition du projet. L'aire de jeux est issue de la démarche budget participatif de la Commune et le choix des aménagements est issu de la concertation avec les collégiens du collège Aimé Césaire et les enfants du groupe scolaire Youri Gagarine. Des échanges ont également eu lieu avec l'association de Futsal et le Conseil de quartier.

Le budget prévisionnel du projet est le suivant :

Charges	Montant (en € HT)	Produits	Montant (en € HT)
travaux	332 068	Commune de Vaulx-en Velin (autofinancement)	67 068
		Fédération française de basketball	2 000
		DPV État	100 000
		Métropole	163 000
Total des charges	332 068	Total des produits	332 068

La date de fin des travaux est prévue en décembre 2024 pour une ouverture au public fixée en janvier 2025.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 163 000 € au profit de la Commune de Vaulx-en-Velin pour la création et l'aménagement de son îlot sportif inclusif.

III - L'îlot sportif inclusif présenté par l'OPH Lyon Métropole habitat à Vénissieux

L'ambition du projet déposé est de proposer aux habitants un programme sportif inclusif et accessible, favorisant les rencontres et le bien-être. Situé en quartier politique de la ville, le site choisi est situé dans le quartier Max Barrel - Ambroise Croizat, du 43 au 75 boulevard Ambroise Croizat à Vénissieux. Le terrain appartient à l'OPH Lyon Métropole habitat.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- améliorer la qualité de vie des habitants en favorisant l'activité physique et le bien-être,
- renforcer le vivre-ensemble en créant un lieu de rencontre et d'échange intergénérationnel,
- promouvoir l'inclusion sociale en proposant des activités accessibles à tous,
- utiliser le prétexte du sport pour parler alimentation et insertion professionnelle.

Ce projet s'inscrit dans le projet plus global de l'OPH Lyon Métropole habitat de contribuer au développement durable des quartiers et d'offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable.

L'offre sportive s'adressera à tous les publics, quels que soient l'âge, le sexe ou la condition physique, dans une optique inclusive et intergénérationnelle. Elle se composera d'aires de jeux inclusives pour les enfants, d'un espace fitness, d'un terrain de foot à 5 contre 5, d'un terrain de basket à 3 contre 3, d'un terrain de teqball (combinaison de tennis de table et de football). Le projet comprend également un espace familles confortable où celles-ci pourront se détendre et socialiser entre les différentes activités sportives.

L'aménagement du site est pensé pour favoriser les interactions entre générations en installant, par exemple, des aires de jeux pour enfants à proximité de la zone de fitness. L'ensemble du plateau sportif sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Des toilettes et points d'eau seront à disposition dans les différents locaux collectifs résidentiels lors des activités du site.

Les animations s'appuieront sur les partenaires locaux suivants : centres sociaux de Vénissieux, Office municipal du sport de Vénissieux, association sportive Villeurbanne Cécifoot, Olympique saint-Genis-Laval Rugby, Mariama Touré Coach, Association sportive des postes, télégraphe et téléphone, Vénissieux Parilly Basket, Association générale des institutions de retraites des cadres - Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés, UnisCité.

Des offres d'accompagnement sportif plus innovantes seront proposées, sous forme de coaching ou d'ateliers adaptés à des besoins spécifiques (reprise du sport, maintien de la forme pour les femmes, remise au sport des adolescents, accompagnement des seniors, etc.).

La co-construction du projet avec les habitants est le fruit d'une démarche de concertation ambitieuse : distribution d'un questionnaire pour recueillir les avis et suggestions des habitants sur les futurs aménagements, organisation d'ateliers de concertation en pied d'immeuble pour animer des discussions autour de cartes géantes et d'images des équipements potentiels, et rencontre avec les personnes âgées de la résidence pour prendre en compte leurs besoins spécifiques.

Le budget prévisionnel du projet est ainsi le suivant :

Charges	Montant (en € HT)	Produits	Montant (en € HT)
travaux	573 017	OPH Lyon Métropole habitat (autofinancement)	290 317
maîtrise d'œuvre	17 300	Métropole	300 000
Total des charges	590 317	Total des produits	590 317

La fin des travaux est prévue en septembre 2024 pour une ouverture au public en octobre 2024.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 300 000 € au profit de l'OPH Lyon Métropole habitat pour la création et l'aménagement d'un îlot sportif inclusif à Vénissieux ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'équipement pour la création de deux îlots sportifs inclusifs sur le territoire de la Métropole sur la période 2024-2025 d'un montant de :

- 163 000 € au profit de la Commune de Vaulx-en-Velin,
- 300 000 € au profit de l'OPH Lyon Métropole habitat,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, la Commune de Vaulx-en-Velin et l'OPH Lyon Métropole habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P39 - Sport et vie associative individualisée le 25 septembre 2023 pour un montant de 463 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 365 200 € en 2024,
- 97 800 € en 2025,

sur l'opération n° 0P39O9293.

4° - La somme à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et 2025 - chapitre 204 pour un montant total de 463 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-324275-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
